

## Assemblée Générale du FC Louet-Juignéen

## Vendredi 18 juin 2021

## stade des Garennes émargement à partir de 19h45 AG de 20H à 22H30

Cher Membre,

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de notre club se tiendra le vendredi 18 juin 2021, à partir de 20H00, au stade des Garennes de Juigné-sur-Loire.

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- Bilan sportif et moral des saisons 2019/2020 et 2020/2021
- Rapport financier saison 2019/2020
- Rapport financier saison 2020/2021
- Perspectives 2021/2022
- Renouvellement de mandats

Je vous rappelle que, conformément à l'article 12 des statuts de notre association, un quorum du quart des membres doit être atteint pour rendre les délibérations valables. Je rappelle que, conformément à l'article 8 des statuts, les membres âgés de moins de 16 ans le jour de l'assemblée sont représentés par leurs parents.

Compte tenu de l'importance particulière des questions traitées, je souhaite que vous soyez présents. Toutefois, en cas d'impossibilité, je vous rappelle que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 11 de nos statuts. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix. Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie d'agréer, cher Membre, l'expression de ma considération distinguée.

Hugues CESBRON Président du FC Louet-Juignéen

## **Procuration**

de l'association FC Louet-Juignéen, à	2019/2020 et 2020/2021 /2020
	on nom, prendre part à l'ensemble des délibérations, us les débats prévus à l'ordre du jour.
	à le
	Signature